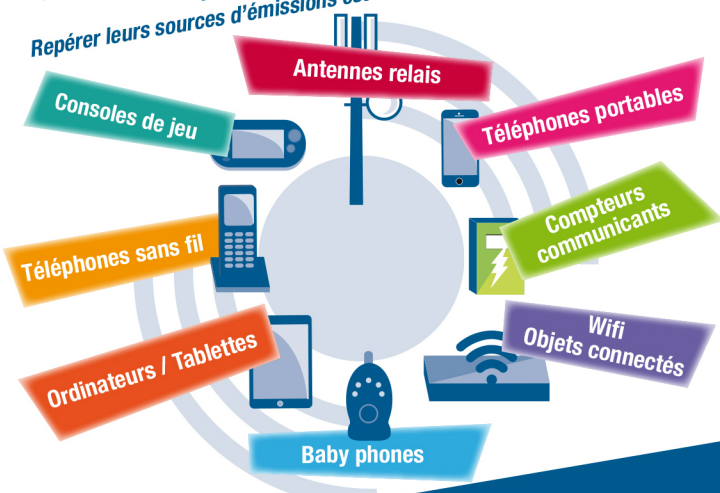


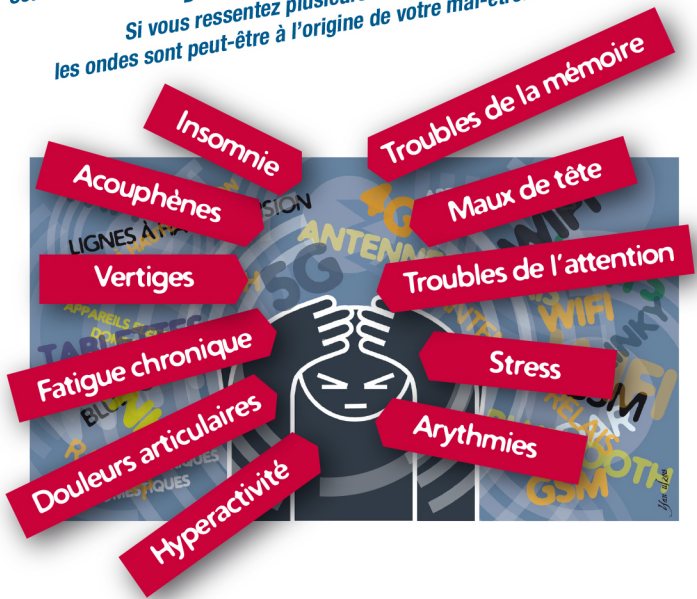
Quelles ondes ?

Les ondes artificielles sont omniprésentes dans notre environnement, à des niveaux de puissance divers. Repérer leurs sources d'émissions est le premier moyen de s'en prémunir.



Les symptômes

Nous sommes tous exposés aux ondes. Certaines personnes, peut-être plus sensibles que d'autres, en souffrent déjà. D'autres ignorent qu'elles en souffrent. Si vous ressentez plusieurs des symptômes suivants, les ondes sont peut-être à l'origine de votre mal-être. Restez vigilants.



La controverse des ondes

Que dit la science

Les ondes électromagnétiques créées par l'homme constituent un **risque émergent** sur lequel la science, faute de recul suffisant, ne sait pas tout. Dans ce contexte d'incertitude, la controverse scientifique est vive car la thèse de l'innocuité est alimentée par des **lobbys extrêmement puissants** qui visent à toujours faire retarder la reconnaissance officielle des effets sanitaires. Pourtant une littérature scientifique importante permet aujourd'hui d'affirmer que les ondes ont des effets biologiques sur l'organisme et de **suspecter leur impact sur l'apparition et le développement** de certaines pathologies.

Ce que l'on sait aujourd'hui :

- Agent cancérogène possible (2B) – CIRC/OMS* en 2011 ; Corpus des nombreuses études parues depuis, en cours d'évaluation par l'ANSES** (rapport attendu fin 2022) ;
- Existence d'effets sur les fonctions des cellules (AFFSET 2009), preuve renforcée en 2013 (rapport ANSES) :
 - Impact sur l'activité électrique du cerveau ;
 - Impacts possibles sur le sommeil, la fertilité masculine, les performances cognitives ;
- Vulnérabilité plus grande chez les enfants (voir schéma ci-contre) ; effet possible sur leur bien-être et leurs fonctions cognitives (rapport ANSES 2016) ;
- Apparition d'une nouvelle maladie, l'électrohypersensibilité, dont l'existence est aujourd'hui reconnue (rapport ANSES 2018) même si son lien avec les ondes demeure encore contesté.

*CIRC : Centre international de recherche sur le cancer / OMS : Organisation mondiale de la santé
 **ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Que font les pouvoirs publics ?

La France, comme de nombreux autres pays, a adopté une réglementation très laxiste (décret du 3 mai 2002) qui ne nous protège en rien des effets liés à une exposition chronique. L'ANSES a même conclu à leur inadéquation pour les enfants et les personnes de petite taille (rapport ANSES 2016). La loi Abeille a, en 2015, introduit quelques restrictions au déploiement sans contrainte des technologies sans fil, sans remettre cependant en cause les normes existantes. Elle a ainsi interdit l'usage du

wi-fi dans les crèches et le limite (théoriquement) dans les écoles primaires mais, en même temps, l'implantation d'antennes à proximité des écoles et des habitations demeure autorisée. En 2020, l'indication de la puissance d'émission (*DAS ou Débit d'Absorption Spécifique*) et son affichage ont été étendus des seuls téléphones portables aux objets communicants portés près du corps. Cependant, les valeurs réglementaires restent trop élevées pour être réellement protectrices.

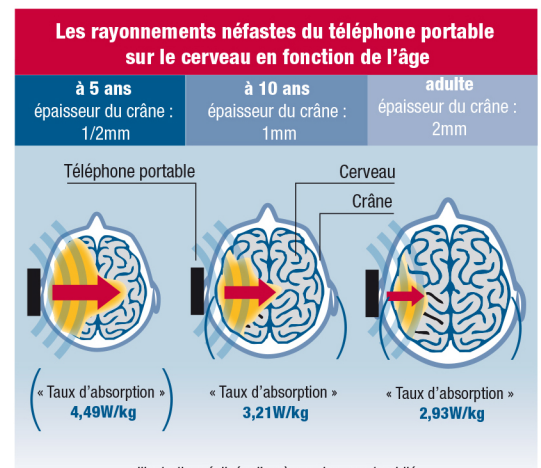


Illustration réalisée d'après un document publié. Source : Institute of Electrical and Electronics Engineers - Journal on Microwave Theory and Techniques

Et Priartem, dans tout ça ?

L'association fonde son action sur une double conviction. D'une part, elle considère que dans cette controverse des ondes, on en sait suffisamment pour **appliquer le principe de précaution, en réduisant significativement l'exposition du public** aux ondes électromagnétiques. Mais elle est convaincue aussi que la bataille ne pourra se gagner si on déserte, ou même si l'on méconnaît le terrain de la science. C'est pourquoi elle consacre une partie de son combat à **la veille, à l'interprétation et à la diffusion de la littérature scientifique pertinente** auprès des pouvoirs publics, des médecins et du public. Par ailleurs, Priartem investit le champ judiciaire pour faire avancer la reconnaissance du dossier et combattre les projets nuisibles à la santé et à l'environnement. En particulier, Priartem, en partenariat avec Agir pour l'environnement, mène une action d'ampleur contre le déploiement de la 5G.

Se protéger ?

Quelques conseils de base

Utilisez :

■ Le portable

le moins souvent,
le moins longtemps,
le moins près de la tête et du corps et
le moins précocement.

Privilégiez :

■ Les SMS - le haut-parleur -
le mode avion le plus souvent possible

Préférez :

■ Le fil

Les solutions filaires existent.
Utilisez-les le plus possible.

■ La désactivation

A la maison, n'oubliez pas de **désactiver** les fonctions wi-fi et bluetooth de vos box, ordinateurs, tablettes et autres appareils et offrez-vous des nuits déconnectées, à vous-mêmes et à vos enfants (en mode avion, la fonction réveil du portable demeure active).

Limitez :

■ Pour vos enfants, plus vulnérables que les adultes :

limitez leur exposition à tous les objets émetteurs d'ondes ;
retardez le plus possible l'acquisition d'un portable (idéalement pas avant 14 ans) ; et **limitez** leurs forfaits de communication...

■ L'exposition passive, la nôtre et celle des autres qu'il

est souhaitable de **limiter** d'une manière générale, en gardant à l'esprit que certaines personnes sont plus vulnérables que les autres -tout particulièrement les femmes enceintes, les enfants, les électrosensibles... et que les ondes traversent les murs.



En savoir plus / En faire plus



Correspondance :
Association PRIARTEM
Boîte N° 64
206, quai de Valmy
75010 Paris



Contact téléphonique :
01 42 47 81 54
Permanences :
- lundi de 10 h à 13 h ;
- mardi, vendredi de 10 h à 13 h ;
- mercredi de 9h à 12h30 }
- jeudi de 14h30 à 17h 30 } pour
les questions liées à l'électrosensibilité.



Email :
Rendez-vous sur...
<http://contact.priartem.fr>

Site :
www.priartem.fr

Née en 2000, PRIARTEM est la première ONG créée sur la problématique « ondes-santé-environnement »
L'association se bat pour la protection de la santé et de l'environnement face aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.
L'essentiel de ses moyens est issu des dons et des cotisations de ses adhérents et de l'action bénévole de ses membres.

Adhérer à Priartem, c'est :

- soutenir une voix citoyenne éclairée dans le débat public sur les ondes ;
- soutenir et obtenir une information de qualité sur les ondes ;
- soutenir le réseau des personnes électrosensibles ;
- être soutenu par notre réseau si vous êtes électrosensible ;
- être soutenu dans vos actions à l'échelle locale (techniques, juridiques) ;
- être aidé pour solliciter des mesures gratuites, reconnues et opposables (dispositif ANFR)...

Soutenez et rejoignez PRIARTEM



VOTRE SANTÉ et les ONDES

Antennes relais - Wifi - Portables Objets connectés...



Édition 2020. Ne pas jeter sur la voie publique



www.priartem.fr

Association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général
agrée usagers du système de Santé et
agrée protection de l'Environnement